

Réponse du Conseil administratif du 20 septembre 2023 à la motion du 28 juin 2011 de M^{mes} Marie Chappuis, Alexandra Rys, Nicole Valiquer Grecuccio, MM. Michel Chevrolet, Mathias Buschbeck, Julien Cart, Grégoire Carasso, Alberto Velasco, Gary Bennaim, Adrien Genecand, Olivier Fiumelli, Yves Nidegger, Eric Bertinat, Claude Jeanneret et Pascal Spuhler: «Elargissement du pont du Mont-Blanc pour y joindre une piste cyclable: la Ville de Genève veut-elle se passer des fonds privés et publics?»

TEXTE DE LA MOTION

Considérant:

- les demandes répétées du Conseil municipal en faveur de la construction d'une passerelle cycliste sur le pont du Mont-Blanc;
- le renvoi au Conseil administratif, en date du 12 octobre 2010, de la motion M-941, restée sans suite à ce jour;
- la décision de la Confédération de retenir la passerelle cycliste du pont du Mont-Blanc dans le cadre du projet d'agglomération I et de la financer à hauteur de 40%;
- la nécessité de débiter impérativement ces travaux avant 2014 pour bénéficier de la manne fédérale;
- le vote par le Canton de la loi pour financer les infrastructures du projet d'agglomération I à hauteur de 60%;
- le fait qu'une requête en autorisation de construire a été déposée en 2010 au Département des constructions et des technologies de l'information et que son instruction n'est toujours pas terminée;
- le fait qu'une nouvelle variante de ce projet – présentée au département des constructions et de l'aménagement de la Ville de Genève – permet de ne pas empiéter sur les voies de roulement et de satisfaire ainsi l'ensemble des usagers du pont du Mont-Blanc (Transports publics genevois, cyclistes, piétons et voitures);
- le fait qu'un donateur privé serait disposé, dans le cadre de ce projet, à refaire l'éclairage, les barrières et les trottoirs du pont;
- le fait que ce projet d'élargissement ne coûterait qu'environ 2 millions de francs à la Ville (entretien structure et tablier);
- le fait que la Ville devra de toute façon effectuer la réfection de l'ouvrage un jour ou l'autre;

- le fait que ce projet pourrait bénéficier d'un accueil favorable de tous les acteurs concernés par la mobilité à Genève;
- la nécessité d'agir, au vu des risques encourus quotidiennement par les piétons et les cyclistes,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de modifier la requête en autorisation de construire – dans le sens de la nouvelle variante n'empiétant pas sur les voies de roulement – afin de pouvoir démarrer rapidement les travaux et bénéficier ainsi d'un soutien financier fédéral et cantonal, ainsi que de celui d'un mécène privé.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le projet de la passerelle piétonne du Mont-Blanc a été réactivé courant 2021 à travers la création d'une task force regroupant tous les acteurs concernés, notamment les services cantonaux tels que le Département du territoire (DT) ainsi que le Département de la santé et des mobilités (DSM), ex-Département des infrastructures (DI), le département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM), le département de la sécurité et des sports (DSPP) et la Compagnie générale de navigation sur le lac Léman (CGN).

Début 2022, un accord a été trouvé entre toutes les parties sur le positionnement de l'ouvrage, notamment pour permettre un fonctionnement satisfaisant des lignes de navigation. L'ouvrage gardera un biais par rapport au pont du Mont-Blanc et nécessitera le déplacement des deux débarcadères situés côté Jardin anglais, tel que cela a toujours été identifié dans le projet.

Depuis cette date, les études détaillées au niveau du projet ont été engagées et se sont déroulées à un rythme soutenu en vue de permettre le dépôt d'un crédit de réalisation auprès du Conseil municipal. Par ailleurs, l'autorisation de construire a été déposée en date du 19 juillet 2023.

Ainsi, le Conseil administratif informe qu'une proposition de crédit de réalisation pour la passerelle piétonne du Mont-Blanc a été déposée au Conseil municipal lors de la session des 5 et 6 septembre 2023 et renvoyée à la commission des travaux et des constructions.

Le Conseil administratif précise, à ce titre, qu'une aide financière de 10 000 000 de francs de la part d'une fondation privée a été accordée en faveur de ce projet. En outre, le projet bénéficiera bien de subventions fédérales à hauteur de 5 270 000 francs et cantonales pour un montant de 13 160 000 francs. Le planning actuel prévoit un démarrage des travaux fin 2024 et une mise en service de

ladite passerelle fin 2026. Tous les partenaires travaillent pour tenir ces objectifs qui sont très ambitieux.

Enfin, le Conseil administratif considère qu'il répond ainsi aux attentes de la motion M-979.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

La conseillère administrative:
Frédérique Perler